

## **COMPTE RENDU DE LA CLE PLENIERE**

### **du 27 janvier 2022 en visioconférence**

#### **Ordre du jour :**

- 1 - Validation du Compte rendu de la CLE du 29 juin 2021**
- 2 - Gouvernance : modification des représentants du CD26 au bureau de la CLE**
- 3 - Révision du SAGE :**
  - a. Bilan des commissions thématiques réunies à l'automne
  - b. Etudes lancées / programmées et pilotage
- 4 - Actualités :**
  - a. Restitution de l'étude hydrique de la zone humides des Nays – commune de Saint-Roman
  - b. Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022-2025 du SMRD
- 5 - Questions diverses**



P. LESPETS, Président de la CLE, introduit la 1<sup>ère</sup> séance de CLE plénière en visioconférence.

D. ARNAUD présente les consignes d'utilisation de l'outil de visioconférence et propose un lien pour s'émarger en ligne. Il demande à chacune et chacun d'inscrire une adresse mail opérationnelle pour la séance afin de procéder aux votes pour la validation du compte rendu de la précédente CLE et pour la désignation des représentants du CD26 au bureau de la CLE.

P. LESPETS liste les membres excusés du jour que sont C. MARION, J.M. BOUVIER, G. GAGNIER, P. BREYNAT, M. BAUGIRAUD et les représentants de l'OFB, du préfet coordonnateur de bassin et de la DREAL.

P. LESPETS explique les changements de composition de la CLE avec l'accueil de 3 nouveaux membres au sein de la CLE : E. PHILIPPEAU (CD26), D. GILLES (CD26), J.M. BOUVIER (SIGMA), excusé. Il indique également que l'Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements agricoles (OUGC) représenté par le SYGRED depuis 2017 sera désormais représenté par la Chambre d'Agriculture de la Drôme et qu'un représentant de la CLE sera associé à l'OUGC. Il informe que le Centre Régional de la Propriété Forestière, qui disposait initialement d'un siège au collège des usagers, a basculé dans le collège des services de l'Etat.

P. LESPETS salue la présence de 5 citoyens et citoyennes observateur.trices et rappelle les règles d'observation de séance. Il présente également J. LARIVE, photjournaliste, qui porte un projet de reportage photographie « *Et au milieu coule une rivière* » sur la vallée de la Drôme retenu dans le cadre d'un appel à candidature de la Bibliothèque Nationale de France. Ce dernier prend la parole pour expliquer son projet.

J. LARIVE remercie le Président et les membres de la CLE pour leur accueil. Il se présente en tant que photographe indépendant travaillant dans la vallée de la Drôme et clarifie ses liens avec le territoire. Il rapporte que son travail se déroulera sur 6 mois incluant des observations de la CLE.

Après avoir remercié J. LARIVE pour son intervention, P. LESPETS propose aux nouveaux membres de la CLE de se présenter.

E. PHELIPPEAU, en tant qu'élu du CD26, vice-Président à la transition écologique, à l'environnement et à la biodiversité, Président de la CLE Bas Dauphiné Plaine de Valence, présente sa volonté de porter un travail en commun entre les 2 SAGE et précise les sujets et territoires partagés.

D. GILLES remercie l'assemblée pour son accueil et pour la confiance qui lui est accordée. En tant que conseiller départemental du canton de Crest, il affirme sa passion pour l'eau et un vif intérêt pour les problématiques qui y sont liées.

Avant de poursuivre le déroulé de la réunion, P. LESPETS souhaite que soit rendu hommage à Monsieur D. BOUDOT, représentant de l'ONF au sein de la CLE, récemment disparu et propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Le quorum étant atteint [38 membres présents + 8 membres représentés par mandats], D. ARNAUD présente l'ordre du jour de la séance.

### **1. Validation du CR du 27 janvier 2021**

Aucune remarque n'ayant été partagée sur le projet de compte-rendu de la dernière séance, ce dernier est soumis au vote des membres en ligne avec quelques difficultés d'accès au vote. Après décompte des voix exprimées,

***Le compte rendu de la réunion du 29 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.***

### **2. Gouvernance : modification des représentants du CD26 au bureau de la CLE**

D. ARNAUD rappelle la répartition de la composition du bureau de la CLE conformément aux règles de fonctionnement. Le collège des élus inclut 2 membres du Conseil Départemental. Suite aux dernières élections départementales, le remplacement de ces 2 membres sortants (M. CHARMET et J. SERRET) doit être soumis au vote du collège des élus.

P. LESPETS présente les modalités de vote à distance et invite E. PHELIPPEAU à présenter la proposition du CD26.

E. PHELIPPEAU propose les candidatures de M. CHARMET et D. GILLES.

D. GILLES remercie ses collègues du CD26 pour la confiance qui lui est accordée. Il est rejoint par M. CHARMET qui remercie également ses collègues et souligne le plaisir qu'elle a à travailler avec la CLE et se réjouit de ce renouvellement.

Les propositions d'intégrer les 2 candidats du CD26 au bureau de la CLE est soumise au vote en ligne par expression de réactions dans le chat du logiciel. Seuls les membres du collège des élus sont sollicités pour ce vote.

***En l'absence d'expressions « contre » ou d'abstention, les propositions sont validées à l'unanimité : M. CHARMET et D. GILLES intègrent le bureau de la CLE.***

### **3. Révision du SAGE :**

#### **a. Bilan des commissions thématiques réunies à l'automne**

D. ARNAUD rappelle le programme de travail pour la révision du SAGE DROME adopté par la CLE le 29 juin et présente plus particulièrement le calendrier de réunions du 1<sup>er</sup> semestre 2022 et les études lancées ou à venir.

C. PETITJEAN présente le bilan des commissions thématiques réunies à l'automne 2021 avec les objectifs attendus et les produits de sortie collectés en détaillant les perceptions exprimées par les participant.es.

P. LESPETS souligne que les liens entre la CLE et le monde agricole se sont renforcés ces derniers mois et ce notamment avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme avec qui une rencontre a été organisée.

P. BAUDIN précise qu'en tant que Vice-Président de la Commission thématique Partage de l'eau, il affirme son intérêt pour cette thématique et qu'en suivant l'actualité de notre bassin mais aussi d'autres bassins, il constate que de nombreuses tensions restent à régler notamment sur le stockage de l'eau.

F. TRON se réjouit du rapprochement de la CLE avec la Chambre d'Agriculture. Il rappelle que, selon lui, les agriculteurs restent un public vulnérables soumis à des contraintes fortes et particulièrement de l'industrie agro-alimentaire et la grande distribution. Il regrette que les représentants de ces secteurs ne soient pas représentés ou invités dans la CLE.

P. LESPETS rappelle que les conflits naissent souvent d'un manque de communication et d'information. Il invite les membres de la CLE à faire part de leurs suggestions ou à les faire remonter à l'équipe pour améliorer la communication de la CLE sur le territoire.

C. BRELY se dit surpris que les milieux aquatiques et leur bon état ne soient pas cités parmi les perceptions.

C. PETITJEAN rappelle que le principal objet de l'exercice est bien d'identifier les perceptions des milieux aquatiques et des rivières et qu'ainsi ils ne sont pas cités directement.

P. BAUDIN confirme que la rivière était bien citée dans les débats.

## **b. Etudes lancées / programmées et pilotage**

### **SAGE DROME 2050**

C. PETITJEAN présente le contexte de l'étude SAGE DROME 2050 en rappelant que la CLE a délibéré le 29 juin 2021 pour que soit réalisée une étude prospective au changement climatique avant la rédaction du SAGE. Cette demande a été satisfaite au plus vite, en intégrant les contraintes budgétaires du SMRD, l'appel d'offre devant se conclure en mars prochain.

R. MATHIEU questionne l'intérêt porté dans cette étude pour le suivi de la faune et de la flore, de la biodiversité. D. GILLES souhaite quant à lui que le bureau d'étude retenu s'appuie sur l'expertise locale existante dans ce domaine et les bases de données.

M. CHARMET confirme que le cahier des charges de cette étude s'inscrit dans la démarche portée par la commission thématique qu'elle préside (CT2) et qui s'intéresse à l'évolution des milieux en tant que support de vie et non plus des espèces en tant que telles.

F. TRON précise que le CCTP de l'étude a été soumis à l'avis du bureau de la CLE. Il se réjouit du démarrage de cette étude qui s'intéressera à l'évolution de la ressource en eau et de la biodiversité sur la vallée. Il salue cette démarche intéressante et nouvelle et reste en attente du travail à venir.

C. BRELY questionne l'intérêt de ces prospectives sachant que des réponses sont déjà attendues pour la situation actuelle comme le rappelle le PDPG.

D. ARNAUD indique que le PDPG fait bien partie de la bibliographie support à cette étude. Il souligne que des actions sont d'ores et déjà programmées pour répondre aux objectifs d'atteinte du bon état tel que le prévoit la Programmation Pluriannuelle d'Investissement du SMRD qui sera présenté au cours de cette séance.

C. PETITJEAN présente des extraits du cahier des charges de l'étude intégrant le suivi des habitats, de l'évolution « des écosystèmes aquatiques et humides dont les peuplements faunistiques et

floristiques, les aires de répartition, les espèces invasives, les corridors écologiques, les forêts, les zones humides ». Elle partage cependant ses craintes de ne pas voir satisfaites l'ambition et les attentes exprimées dans ce cahier des charges, notamment par le manque de données de suivi ou l'incapacité technique à réaliser des projections et particulièrement pour le volet biodiversité. Elle informe que l'équipe du SMRD a bénéficié des retours d'expérience de territoires qui ont porté des études similaires et remercie au passage E. SIVADE qui a partagé ces retours d'expériences et contacts.

### **Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides : PGSZH**

D. ARNAUD présente le contexte des zones humides du bassin qui conduit à la nécessité d'élaborer un PGSZH. Il précise que les 261 zones humides du bassin sont majoritairement inféodées au fonctionnement des cours d'eau. 22 d'entre-elles ont été identifiées comme prioritaires par le SAGE mais à ce jour peu d'actions ont été mises en œuvre. Le PGSZH aura pour objectif de soutenir la non-dégradation et la restauration de zones humides et leurs fonctionnements. Il permettra de planifier la politique de gestion et de bâtir une vision et une culture commune autour de cet enjeu. La CT2 sera en charge de porter ce plan de gestion stratégique avec l'appui du CEN RA.

R. MATHIEU rappelle que les spécialistes locaux disposent de nombreuses données, incluant les naturalistes et pêcheurs. Selon lui, le CEN RA devra rencontrer ces acteurs dont il précise que le travail sera bénévole.

D. ARNAUD rappelle l'organisation prévue et qu'il est envisagé de s'appuyer sur une mise en réseau des experts.

C. LEMERCIER demande des précisions sur la durée de l'étude et sa date de livraison et D. ARNAUD précise que l'étude sera rendue pour le second semestre 2023.

F. TRON se dit favorable à l'établissement d'un conseil scientifique. Il cite également le travail du CEREMA et du Groupe national du milieu humide qui ont dû produire des fiches techniques qu'il recommande.

C. BRELY précise que les données du PDPG sont libres d'accès et que la fédération de pêche pourra offrir sa participation bénévolement à cette étude. Il avertit sur la problématique du foncier liées à la gestion des zones humides et partage que la fondation nationale de la fédération de la pêche peut dans certains cas, se porter acquéreur de zones humides.

M. CHARMET se dit très attachée à la notion de dialogue territorial sur laquelle les habitants constituent le socle.

P. BAUDIN confirme que les personnes à écouter dans cette démarche sont les acteurs de terrain et qu'il est impératif de leur faire confiance.

D. ARNAUD partage que l'enjeu est de sortir des crispations du territoire.

### **Etude des échanges nappes rivières – projet HYDROME**

D. ARNAUD présente le projet HYDROME mené dans le cadre d'une convention de recherche et développement avec le BRGM et le Département de la Drôme et avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau.

Il rappelle que ce projet d'étude des échanges nappes-rivières concerne 10 communes à l'aval de Crest pour des enjeux de qualité et de quantité.

HYDROME vise à améliorer la gestion de la ressource en eau de la basse vallée. 4 grands secteurs sont visés : Loriol-Livron, Allex-Grâne, Allex-Crest, coteaux de la rive gauche de Drôme.

Le pilotage est réalisé en bureau de CLE élargi aux communes, SCOT, RN Ramières, SEDR et CA26. Il précise que le projet a débuté en juillet 2021 pour une fin prévisionnelle en mai 2023.

#### **4. Actualités :**

##### **a. Restitution de l'étude hydrique de la zone humides des Nays – commune de Saint-Roman**

D.ARNAUD introduit ce point en rappelant le projet de captage de la commune de Saint-Roman situé à proximité de la zone humide et dont l'examen avait conduit le Bureau de la CLE à émettre une vigilance sur l'impact potentiel du captage sur l'alimentation en eau de la zone humide. Il avait été également suggéré la réalisation d'une étude qui permette de faire un état initial du site avant le démarrage du captage et l'étude hydrique des Nays permet d'y répondre.

M. DOUARCHE, du bureau d'étude CIMEO en charge de l'étude, présente les résultats de l'étude hydrique de la zone humide des Nays.

En conclusion, elle indique que la zone humide est en bon état avec un bilan hydrique équilibré et un agrandissement de sa surface. Elle est très liée à sa nape d'accompagnement, mais avec un niveau qui varie peu grâce aux castors qui maintiennent un niveau haut « artificiellement ». Les enjeux sont plus liés à la qualité qu'à la quantité malgré le prélèvement AEP prévu. Elle signale également les quelques points de blocage administratif (PPR et parking) qui perdurent.

J.M. FATON précise que l'espace de fonctionnement des Nays a un intérêt majeur pour les libellules du site Natura 2000. Il rappelle que la dynamique des libellules est en augmentation.

##### **b. Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022-2025 du SMRD**

C. FERMOND, directrice du SMRD, présente le Programme pluriannuel d'investissements du SMRD 2022-2025. Après avoir rappelé les compétences du SMRD (GEMAPI, SAGE et observatoire), elle décrit la place stratégique qu'occupe le SMRD sur le territoire et ce, notamment dans un contexte de changement climatique. Elle précise ainsi, les actions conduites et à venir pour le SAGE-Observatoire, la GEMAPI hors digues et le GEMAPI digues ainsi que les volumes financiers correspondants.

G. CROZIER remercie C. FERMOND pour la qualité de son intervention et souhaite souligner la responsabilité qu'il porte en tant que Président du SMRD notamment dans le cadre de la GEMAPI et l'ampleur du travail en cours. Il précise que le SMRD face à l'importance de son budget actuel vit une restructuration avec une nouvelle gouvernance et qu'il souhaite féliciter la qualité du travail des Vice-présidents et du bureau syndical. Il ajoute que le travail de la PPI a été débattu avec les représentants des 3 intercommunalités et que pour les parts statutaires, les échanges se sont réalisés en toute transparence et dans le partage pour convenir d'un consensus en prenant en compte les remarques émises.

F. TRON souscrit aux propos de G. CROZIER. Il témoigne que l'exercice de construction de la PPI a été formidable et il souhaite transmettre aux représentants de l'Etat son vœu qu'ils puissent s'investir davantage dans la reconquête de l'espace de bon fonctionnement de la Drôme via le Domaine Public Fluvial dont ils ont la responsabilité, en particulier en appelant à de nouveaux moyens notamment financiers à mettre en œuvre en lien avec le SMRD.

P. LESPETS se joint à cette demande.

S. CAMBE affirme avoir bien entendu la demande de F. TRON et précise qu'à ce stade, la sous-préfecture souhaite participer financièrement mais que parmi les subventions disponibles, aucune n'est éligible au syndicat mixte ouvert comme le SMRD. Elle ajoute que la sous-préfecture a déposé une demande d'adaptation.

F. TRON précise sa demande, en rappelant que la rivière Drôme étant domaniale sur la majorité de son linéaire, l'Etat devrait s'investir et investir sur ces engagements notamment sur la partie inondations.

## **5. Questions diverses :**

### **Evolution réglementaire pour les ouvrages classés en liste 2**

R. MATHIEU remercie C. FERMOND et le SMRD pour tout le travail réalisé. Il aimerait des précisions sur un nouveau texte réglementaire dispensant les propriétaires ou futurs propriétaires d'ouvrages classés en liste 2 de se mettre en conformité avec les principes de continuité écologique.

F. GONNET précise que la loi Climat et résilience parue le 22 août 2021 impacte certains projets de restauration de la continuité écologique. Elle vise préférentiellement les anciens moulins qui peuvent disposer d'un potentiel hydroélectrique effectif ou théorique et s'oppose à l'effacement de ces seuils en prévoyant la suppression des aides de l'Agence de l'eau pour ces travaux.

Le bassin Drôme est concerné par 2 ouvrages en maîtrise d'ouvrage SMRD, à savoir le seuil Romézon sur la Gervanne (Mirabel-et-Blacons) et l'ancien Moulin Reynaud sur la Grenette (Grâne). Ces 2 seuils inscrits sur les listes 2 du Département de la Drôme ne peuvent plus bénéficier des aides de l'Agence de l'eau pour l'effacement. La DDT doit se positionner début 2022 et donner un avis sur ces 2 dossiers en cours d'instruction, pour revoir la procédure, et de même pour l'Agence de l'eau RMC sur son engagement à financer ces opérations (les 2 études Avant Projet sont validées).

C. BRELY précise que les amis des moulins et canaux ont mis une très forte pression sur les sénateurs pour ce texte.

### **Avancement des travaux de connexion avec l'eau du Rhône**

P. LESPETS souhaite faire un point sur l'avancement des travaux de connexion à l'eau du Rhône et il invite L. BLANC à transmettre les dernières informations à l'assemblée.

L. BLANC partage que le SID travaille avec la SNCF pour trouver un planning pour traverser la voie ferrée. Ce planning initialement prévu en février s'est vu repoussé à fin avril-début mai ce qui permettrait un raccordement avec l'eau du Rhône pour la saison estivale pour Alex-Montoison.

### **Pisciculture de Font-Rome**

C. BRELY informe que la pisciculture de Font-Rome a déposé une demande d'autorisation pour un nouveau système de traitement de ses rejets pour permettre un accroissement de sa capacité de production.

D. ARNAUD informe que le dossier a été discuté en bureau de CLE en fin d'année avec une demande de complément transmise aux services instructeurs pour clarifier l'impact du projet sur la quantité et sur la qualité de la Gervanne.

C. BRELY partage l'inquiétude de la Fédération de la Pêche sur ce sujet.

## **6. Clôture de la séance**

P. LESPETS conclut cette séance par des remerciements pour cette première expérience de réunion en visio-conférence pour la CLE plénière. Il remercie les participants et lève la séance.



La séance est levée à 16h30.

**Membres présents :**

ACQUISTAPACE Salomé UNICEM  
 ARAMBURU Jean Mairie Valdrôme  
 AURIAS Claude Région AURA  
 BAUDIN Pascal CC Diois  
 BAUDOIN Jean-Louis Maire St-Benoit-en-Diois  
 BLANC Ludwig SID  
 BON Serge Chambre Agriculture

**a mandat de Philippe BREYNAT**

BRELY Christian FDPPMA  
 CAILLET Christian SM Scot Vallée Drôme

**a mandat de Christine MARION**

CAMBE Stéphaney Sous-préfecture de Die

**a mandat du Préfet Coordonnateur de Bassin**

CARSANA Olivier DDT

**a mandat de OFB**

CHANTEPERDRIX Corinne ARS  
 CHARMET Martine CD 26  
 CHAVE Philippe Mairie Livron  
 CROZIER Gérard CCVD

**a mandat de Gérard GAGNIER**

DANCHIN Justine Mairie Luc-en-Diois  
 FOURNIE Josette Agribiodrôme  
 GILLES Daniel CD26

GIRARD André Assoc. Moulins et canaux

**a mandat de CLCV**

GREGOIRE Emmanuel ADARII  
 LADEGAILLERIE Jacques CD26  
 LESPETS Pierre Mairie Loriol, Pdt CLE

**a mandat de Jean-Marc BOUVIER**

LEMERCIER Christophe Mairie Crest  
 MAGNON Gilles CC Crestois Pays Saillans  
 MARTIN Freddy Mairie Saillans  
 MASSE Yannick Mairie Aubenasson  
 MATHIEU Roger FRAPNA  
 MICHEL DANSAC Marie-Thérèse, Assoc. riverains  
 Prentegarde  
 PERRY Sylvain CNR  
 PHELIPPEAU Eric CD26  
 PLUVINAGE Jean-Michel F. Hôtellerie Plein Air  
 REY Rémi Mairie Saint-Roman  
 SIVADE Eve Agence de l'eau

**a mandat de DREAL**

TESSERON Françoise Mairie de Die  
 TRON Frédéric SMRD  
 VEILLET Jean-Jacques ASL Boulc  
 VINAY Dominique Maire Pontaix  
 VITALI Hervé SD-JES

**Autres présents :**

DOUARCHE Marion CIMEO  
 DRUEL Bruno DDT  
 FREY Sara CCVD  
 HAMELIN Catherine CD26 – SAGE BDPV  
 LESAFFRE Nathalie CD26

**Observateurs :**

BAZIN Flore  
 COLOMB Lise  
 FATON Jean-Michel  
 LARIVE Jean

**Service SMRD :**

ARNAUD David, DUVAL Jérôme, FERMOND Chrystel,  
 GONNET Fabrice, PETIT-JEAN Claire

**Membres excusés :**

BAUGIRAUD Marc CLCV  
 BONNARD Alain Mairie Solaure-en-Diois  
 BOUVIER Jean-Marc SIGMA  
 BREYNAT Philippe CA26-OUGC

GAGNIER Gérard PNR Vercors  
 JEUNE Alain CRPF  
 MARION Christine Mairie Grâne

MATRON Jean-Pierre OFB

**Représentants excusés :**

CCI, Fédération de chasse, CDCK, OUGC, Préfet  
 coordonnateur de bassin, DREAL, OFB, ONF